



Procédure de consultation

Département fédéral des finances

Ordonnance sur l'imposition minimale des grands groupes d'entreprises (ordonnance sur l'imposition minimale, OIMin)

Une première partie de l'ordonnance a fait l'objet d'une consultation entre août et novembre 2022. Dans le cadre de la seconde consultation, il s'agit notamment de régler la procédure de perception du nouvel impôt complémentaire. À cela viennent également s'ajouter les dispositions à prévoir en matière de droit pénal fiscal.

Date d'ouverture: 24 mai 2023

Date limite: 14 septembre 2023

Le dossier envoyé en consultation ainsi que les autres informations, telles que les personnes de contact, peuvent être consultés à l'adresse suivante:
https://fedlex.data.admin.ch/eli/dl/proj/2023/13/cons_1

1^{er} juin 2023

Chancellerie fédérale

